

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté comme manifestement irrecevable.
- 2) M. Giuseppe Gargani est condamné aux dépens.

Arrêt du Tribunal (troisième chambre) du 21 novembre 2007 — Wesergold Getränkeindustrie/OHMI — Lidl Stiftung (VITAL FIT)

(affaire T-111/06)

«Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative VITAL FIT — Marque nationale verbale antérieure VITAFIT — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 — Droit d'être entendu — Obligation de motivation»

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. points 39, 42, 45-47)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 16 février 2006 (affaire R 3/2005-2) relative à une procédure d'opposition entre Lidl Stiftung & Co. KG et Wesergold Getränkeindustrie GmbH & Co. KG.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire:	Wesergold Getränkeindustrie GmbH & Co. KG
Marque communautaire concernée:	Marque figurative VITAL FIT pour des produits de la classe 32 — demande n° 1457951
Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Lidl Stiftung & Co. KG
Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Marque nationale verbale VITAFIT pour des produits de la classe 32 — demande n° 1050163
Décision de la division d'opposition:	Accueil de l'opposition
Décision de la chambre de recours:	Rejet du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Wesergold Getränkeindustrie GmbH & Co. KG est condamnée aux dépens.

**Ordonnance du président du Tribunal du 22 novembre 2007 —
V/Parlement**

(affaire T-345/05 R III)

«Référé — Levée de l'immunité d'un membre du Parlement européen — Demande de sursis à exécution — Défaut de fumus boni juris»